



Utilisation du sol 2020

Type d'utilisation

| Code | Description |
|------------|--|
| 100 | Résidentielle |
| 101 | Résidence de 1 logement |
| 102 ou 112 | Résidence ou condo de 2 à 4 logements |
| 103 ou 113 | Résidence ou condo de 5 à 24 logements |
| 104 ou 114 | Résidence ou condo de 25 logements et plus |
| 200 | Commerciale |
| 300 | Bureau |
| 400 | Industrie |
| 500 | Institutionnelle |
| 510 | Institution économique |
| 520 | Institution non-économique |
| 600 | Parc ou espace vert |
| 700 | Utilité publique |
| 710 | Zone ferroviaire |
| 720 | Zone aéroportuaire |
| 725 | Stationnement |
| 750 ou 760 | Rue ou ruelle |
| 800 | Agricole |
| 900 | Terrain vacant |
| 1000 | Hydrographie |
| 1100 | Golf |

Mise en garde et limitations

Le présent document n'a aucune valeur juridique et est publié uniquement au profit du lecteur, à titre illustratif, sans aucune garantie d'exactitude. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les précautions requises lors de son utilisation. La Communauté ne peut en aucun temps être tenue responsable des conclusions découlant de l'utilisation de ce document. La codification des diverses classes d'utilisation du sol est en cours de mise à jour et n'est pas représentative de la situation réelle. La codification des diverses classes d'utilisation du sol est en cours de mise à jour et n'est pas représentative de la situation réelle. La classe d'utilisation du sol présentée représente donc l'utilisation principale, figurant sur ces documents officiels au printemps 2019 et ne tient pas compte du concept de mixité ou de flexibilité de la situation par la suite. Les limites des diverses zones d'utilisation proviennent de l'ajout des limites du cadastre révisé du Québec, lorsque disponible ou d'une digitalisation manuelle à partir des orthophotographies du printemps 2020. Les typonymes proviennent d'Adresse-Québec. Ils peuvent différer de la réalité. Toute erreur ou omission peut être signalée à l'adresse de courriel sigma@cmq.ca, afin de bonifier la prochaine version.

